

RCS : BOURGES Code greffe : 1801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00365 Numéro SIREN : 831 069 786 Nom ou dénomination : ANGIDIS

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2021 sous le numéro de dépôt 3540

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2021

Désignation de l'entreprise :S.A.S. ANGIDIS

Adresse de l'entreprise17, route de Bourges18220 LES AIX-D'ANGILLONDurée de l'exercice précédent *12

Numéro SIRET *83106978600018Néant *

Exercice N clos le,
31012021

Brut
1

Amortissements, provisions
2

Net
3

Capital souscrit non appelé(I)AA

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'établissement *AB

Frais de développement *CX

Concessions, brevets et droits similairesAF

Fonds commercial (I)AH1091000

Autres immobilisations incorporellesAJ

Avances et acomptes sur immobilisations incorporellesAL

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TerrainsAN

ConstructionsAP142179

Installations techniques, matériel et outillage industrielsAR134842

Autres immobilisations corporellesAT537392

Immobilisations en coursAV

Avances et acomptesAX

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)

Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalenceCS

Autres participationsCU

Créances rattachées à des participationsBB

Autres titres immobilisésBD

PrêtsBF

Autres immobilisations financières *BH55686

TOTAL (II)BJ1961098

ACTIF CIRCULANT

STOCKS *

Matières premières, approvisionnementsBL

En cours de production de biensBN

En cours de production de servicesBP

Produits intermédiaires et finisBR

MarchandisesBT479639

Avances et acomptes versés sur commandesBV

CRÉANCES

Clients et comptes rattachés (3)*BX39616

Autres créances (3)BZ176936

Capital souscrit et appelé, non verséCB

DIVERS

Valeurs mobilières de placement
(dont actions propres :.....)CD

DisponibilitésCF320988

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance (3)*CH13009

TOTAL (III)CJ1030188

Frais d'émission d'emprunt à étaler(IV)CW

Primes de remboursement des obligations(V)CM

Écarts de conversion actif *(VI)CN

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)CO2991287

1A4097662581521

Renvois : (1) Dont droit au bail :CP(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :CP(3) Part à plus d'un an :CR

Clause de réserve de propriété : *Immobilisations :Stocks :Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

2

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFîP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		S.A.S. ANGIDIS		Néant	☐ *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....400 000.....)			DA	400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 545
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	67 228
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	145 744
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (II)			DL	616 517
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (III)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	741 721
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	219 682
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	782 490
	Dettes fiscales et sociales			DY	217 148
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	293
	Autres dettes			EA	3 669
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 965 004	
Ecart de conversion passif * (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 581 521	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 433 065
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	20 000	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : S . A . S . ANGIDIS					Néant ☐ *		
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	11 661 138	FB		FC	11 661 138
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	31 707	FH		FI	31 707
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	11 692 845	FK		FL	11 692 845
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	2 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	8 700
	Autres produits (1) (11)					FQ	17 614
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	11 721 158
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS
Variation de stock (marchandises)*					FT	62 242	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	838 516	
Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	93 917	
Salaires et traitements *					FY	605 499	
Charges sociales (10)					FZ	129 673	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	129 609
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	4 051	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	11 508 168	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	212 990	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 665
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	10 665
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(10 665)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	202 324	

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			S.A.S. ANGIDIS		Néant ☐ *		
					Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)					HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ		
Impôts sur les bénéfices *					HK	56 580	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	11 721 158	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	11 575 414	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)					HN	145 744	
REINVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP		
			— Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	8 700	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	1 048	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A la date du 16 mars 2020, le gouvernement français a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémie de Covid-19, qui a nécessité le recours à l'activité partielle pour 2 de ses salariés (personnes à risque).

A la date du 29 octobre 2020, le gouvernement français a instauré un nouveau confinement qui s'est terminé le 15 décembre 2020 avec la mise en place d'un couvre-feu.

Ces restrictions sanitaires ont eu pour un double impact pour la société : une baisse notable du chiffre d'affaires de la station-service (10%), néanmoins compensée par une hausse du chiffre d'affaires magasin (3%) .

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice au 31 janvier 2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêté des dits comptes annuels.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Spécificité fonds de commerce :

La société a considéré que le fonds commercial inscrit à l'actif avait une durée non limitée et à ce titre, il n'est pas amorti. Un test de dépréciation a été mis en œuvre pour s'assurer de l'absence de perte de valeur de l'actif inscrit dans les comptes. Le fonds commercial au bilan constitue un élément non dissociable du patrimoine de la société et son évaluation revient ainsi à évaluer l'entreprise dans sa globalité pour déterminer ensuite la part résiduelle à comparer avec la valeur nette comptable du fonds commercial figurant dans les comptes annuels, soit 1 091 000 Euros.

Au 31 janvier 2021, la valeur actuelle de l'entreprise a été déterminée, il ressort une valeur d'usage supérieure à la valeur nette comptable des actifs de la société.

Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser une dépréciation du fonds commercial.

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.



✓ Frais d'établissement :

La société comptabilise en charges d'exploitation ses frais d'établissement.

✓ Fonds de commerce

Seuls sont inscrits en fonds commercial les éléments incorporels acquis par l'entreprise. Ces éléments font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est notablement inférieure à leur valeur nette comptable.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan $\leq$ 3,65 M€ ; chiffre d'affaires $\leq$ 7,3 M€ ; effectif $\leq$ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

➤ Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises et approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) selon la méthode du prix d'achat connu.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêt et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ Engagements en matière de retraite

Option retenue :

Conformément au choix laissé par le Code de Commerce, l'entreprise ne comptabilise pas ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges mais mentionne son évaluation en engagements hors bilan.

**Méthode de calcul retenue :**

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'entreprise applique la recommandation 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31 janvier 2021 est de 0.42 % ,

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales et représentent 47 133.20€.

➤ Autres Informations

À la date d'arrêté des comptes de l'entreprise (le 31 janvier 2021), celle-ci estime, eu égard à la variation du chiffre d'affaires constatée et aux mesures prises, que l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat est peu significatif.



S.A.S. ANGIDIS
Comptes Annuels au 31/01/2021

PAGE 16

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 1 091 000 €

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Deprec.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	1 091 000		1 091 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	1 091 000		1 091 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 961 098 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 091 000			1 091 000
Immobilisations corporelles	810 182	4 230		814 413
Immobilisations financières	55 186	500		55 686
TOTAL	1 956 368	4 730		1 961 098

Amortissements et dépréciations d'actif = 409 766 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	280 156	129 609		409 766
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	280 156	129 609		409 766

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds de commerce	1 091 000	0	1 091 000	Non amortiss.
Aménagements des constructions	142 179	44 731	97 448	10 ans
Inst.tech.mat.out.industr	134 842	72 750	62 091	de 5 à 7 ans
Installations et aménagements divers	531 752	290 868	240 883	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	5 640	1 415	4 225	3 ans
TOTAL	1 905 413	409 766	1 495 647	



S.A.S. ANGIDIS
Comptes Annuels au 31/01/2021

PAGE 17

Etat des créances = 285 247 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	55 686		55 686
Actif circulant & charges d'avance	229 561	229 561	
TOTAL	285 247	229 561	55 686

Produits à recevoir par postes du bilan = 80 321 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	80 321
Disponibilités	
TOTAL	80 321

Charges constatées d'avance = 13 009 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



S.A.S. ANGIDIS
Comptes Annuels au 31/01/2021

PAGE 18

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 400 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4000	100.00	400 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4000	100.00	400 000

Etat des dettes = 1 965 004 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	741 721	209 783	531 939	
Dettes financières diverses	219 682	219 682		
Fournisseurs	782 490	782 490		
Dettes fiscales & sociales	217 148	217 148		
Dettes sur immobilisations	293	293		
Autres dettes	3 669	3 669		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 965 004	1 433 065	531 939	

Charges à payer par postes du bilan = 182 767 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	4 682
Fournisseurs	31 981
Dettes fiscales & sociales	146 104
Autres dettes	
TOTAL	182 767



S.A.S. ANGIDIS
Comptes Annuels au 31/01/2021

PAGE 19

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 11 692 845 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	11 737 302	10 %
Prestations de services	6 272	0. %
Produits des activités annexes	25 435	0. %
Rabais, remises & ristournes accord	-76 164	-0 %
TOTAL	11 692 845	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
 On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**ENGAGEMENT HORS BILAN****EMPRUNTS****• EMPRUNT CREDIT AGRICOLE : NANTISSEMENT FDC**

- 03/10/2017 – Capital emprunté : 800K€
- Capital restant dû au 31/01/2021 : 426K€

• EMPRUNT CREDIT AGRICOLE : NANTISSEMENT FDC

- 03/10/2017 – Capital emprunté : 521K€
- Capital restant dû au 31/01/2021 : 296K€



S.A.S. ANGIDIS
Comptes Annuels au 31/01/2021

PAGE 21

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 80 321 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs avoirs à recevoir(409800)	75 195
Activité partielle(428701)	2 690
Produits à recevoir(468700)	2 436
TOTAL	80 321

Charges constatées d'avance = 13 009 €

Charges constatées d'avance	Montant
Avance charges diverses(486060)	13 009
TOTAL	13 009

Charges à payer = 182 767 €

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Intérêts courus(458800)	4 682
TOTAL	4 682

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(408100)	31 981
TOTAL	31 981

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision congés à payer(428200)	41 944
Provisions 13e mois(428300)	3 847
Provision charges sur congés à payer(438200)	9 668
Charg. soc./prov 13e mois(438300)	2 693
Cet(448610)	48 454
Opco du commerce(448620)	5 767
Taxe grde surface(448655)	33 730
TOTAL	146 104



S.A.S. ANGIDIS
Comptes Annuels au 31/01/2021

PAGE 22

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes					
Durée de l'exercice	mois	mois	mois	mois	mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					



S.A.S. ANGIDIS
Comptes Annuels au 31/01/2021

PAGE 23

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social		Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus		Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations												
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)												
Participations (10 à 50 % du capital détenu)												
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations												
- Filiales non reprises en A:												
a) Françaises												
b) Etrangères												
<i>Participations non reprises en A:</i>												
a) Françaises												
b) Etrangères												

ANGIDIS
Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 euros
Siège social : 17 route de Bourges, 18220 LES AIX D ANGILLON
831 069 786 RCS BOURGES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 AOUT 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2021 s'élevant à 145 744,29 euros de la manière suivante :

A la réserve légale 7 287,21 euros

Le solde en totalité au compte « autres réserves »..... 138 457,08 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 aout 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

Société SODIVI

DocuSigned by:

0B494E7BAB1443F...

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr

ANGIDIS

Société par actions simplifiée

17 Route de Bourges
18 220 LES AIX-d'ANGILLON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2021

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney

BP 50241

33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00

Fax : 05 57 19 40 50

bordeaux@inextenso.fr

www.inextenso.fr

ANGIDIS

Société par actions simplifiée

17 Route de Bourges

18 220 LES AIX-d'ANGILLON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2021

Aux associés de la SAS ANGIDIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ANGIDIS relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Fonds de commerce :

Le fonds de commerce comptabilisé à l'actif du bilan pour une valeur nette de 1 091 000 euros (soit 42% de son total) fait l'objet d'un test de dépréciation annuel selon les modalités décrites dans la note "PRINCIPE - REGLES ET METHODES COMPTABLES / Spécificité fonds de commerce" de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à :

- Examiner les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ;
- Contrôler la cohérence des hypothèses retenues pour la réalisation de ce test de dépréciation ;

In Extenso

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels – ANGIDIS

- Valider l'absence de dépréciation de ce fonds de commerce à la clôture ;
- Vérifier que l'annexe donne une information appropriée.
- o Stocks :

La valeur des stocks comptabilisés à l'actif du bilan est déterminée selon la méthode exposée dans la note "PRINCIPE - REGLES ET METHODES COMPTABLES / 3. MODE ET METHODE D'EVALUATION / Stocks et en-cours" de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à :

- Assister à l'inventaire physique des stocks réalisé par la société ;
- Obtenir les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes ;
- Procéder à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés de la SAS ANGIDIS.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

In Extenso

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels – ANGIDIS

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 21 juillet 2021

Le commissaire aux comptes

Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes



Audrey VERGÈS

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, annexe